

# Coopération internationale

## Quelles ambitions pour la nouvelle stratégie internationale de la France pour l'eau et l'assainissement ?

---

**La France a lancé sa nouvelle stratégie internationale pour l'eau et l'assainissement sur la période 2020-2030, lors d'un événement au Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères le 24 février 2020 en présence du Secrétaire d'Etat, Jean-Baptiste Lemoine et de Catarina de Albuquerque, première rapporteuse spéciale de l'ONU sur le droit à l'eau et à l'assainissement, et désormais Présidente exécutive du partenariat global Sanitation and Water for All.**

**Le lancement de la stratégie intervient après un processus de consultation d'un an et demi, piloté par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) et impliquant de nombreux acteurs. Une avancée qui vient satisfaire une demande de longue date de la Coalition Eau et qui répond à une commande du Comité Interministériel pour la Coopération Internationale et le Développement de 2018.**

La stratégie constitue un document d'orientation politique pour l'action extérieure de la France dans le domaine de l'eau, l'assainissement et l'hygiène (EAH), laquelle poursuit, d'après le document, deux objectifs : (i) l'accès universel et équitable à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène, et (ii) la Gestion Intégrée des Ressources en Eau à l'échelle des bassins versants.

Afin d'atteindre ces objectifs, l'État adopte les axes stratégiques suivants :

1. améliorer la gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement, de l'échelle locale à l'échelle mondiale ;
2. renforcer la sécurité d'approvisionnement en eau pour tous dans un contexte d'accroissement des pressions sur la ressource et de multiplication des crises liées à l'eau ;
3. renforcer l'efficacité des moyens et des outils, en privilégiant le développement de solutions innovantes et de mécanismes solidaires de financement.

### DES ORIENTATIONS PERTINENTES MAIS TRÈS LARGES

Les deux premiers axes stratégiques permettent de brosser les orientations de l'action française, sur l'ensemble des grandes problématiques actuelles, notamment la mise en œuvre effective des droits humains à l'eau et à l'assainissement, la gestion des ressources en eau ainsi que la protection et la préservation des écosystèmes aquatiques.

L'entrée par les enjeux de gouvernance est intéressante et intègre des orientations importantes telles que l'inclusivité des services, le soutien aux acteurs locaux, la structuration du secteur, la participation et la redevabilité, mais également la gestion des bassins transfrontaliers et le renforcement de la gouvernance internationale de l'eau.

Cependant, les propositions sont très larges et la plupart ne sont pas déclinées dans des objectifs précis. Les principaux engagements et les actions majeures que souhaite développer la France pour répondre aux défis EAH ne sont pas explicites. Le document échoue à envoyer un message politique clair.

## DES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE NON CHIFFRÉS

Le troisième axe stratégique est dédié aux moyens de mise en œuvre. En matière d'Aide Publique au Développement, la stratégie reconnaît une forte prépondérance de l'instrument « prêts » et acte de la nécessité d'augmenter les dons. Elle prévoit d'améliorer le ciblage vers les Pays les Moins Avancés, en particulier les Pays Pauvres Prioritaires de la coopération française, ainsi que de renforcer la part d'APD transitant par les ONG. Ces orientations vont dans la bonne direction mais font face à une lacune majeure : aucune cible chiffrée n'est précisée.

Concernant l'assainissement, le document est plus précis. Il prévoit d'équilibrer les financements entre eau et assainissement, avec une cible ambitieuse, qu'il convient de saluer : en 2030, la moitié de l'APD du secteur doit être dédiée à l'assainissement.

Enfin, si la stratégie propose une analyse de l'action EAH du Centre de Crise du MEAE lors des crises humanitaires, il n'y a pas d'orientation en matière de financements d'urgence.

## L'ENJEU DE L'APPLICATION ET DE LA REDEVABILITÉ

Suite à son adoption, il est désormais primordial d'assurer une bonne application de la stratégie, en la faisant connaître auprès des services de l'Etat et de tous les acteurs publics en charge de sa mise en œuvre et en y consacrant des moyens de mise en œuvre adéquats.

Afin d'assurer un suivi, la stratégie intègre un cadre de redevabilité, qui associe des indicateurs à chaque axe stratégique. Ce cadre permettra de renforcer la transparence sur l'action de la France. S'il intègre le suivi des principales données de l'Aide Publique au Développement, le cadre omet toutefois d'évaluer certaines orientations, en particulier celles relatives à la gouvernance. Il reposera largement sur les indicateurs que l'Agence Française de Développement utilisera sur la période.

Alors que notre secteur souffre d'un manque de portage politique au niveau du gouvernement, espérons que la nouvelle stratégie du MEAE constitue un outil de plaidoyer « interne » pour rendre visible l'importance de l'EAH pour l'atteinte de l'Agenda 2030 dans son ensemble et pour une plus grande priorisation politique et financière de ce secteur dans la coopération internationale française.

## TÉLÉCHARGEMENT

---

➔ [DOCUMENT DE POSITIONNEMENT DE LA COALITION EAU](#)